



**CONSEIL CANADIEN
DES NORMES**

**RESULTATS
FINANCIERS**

En 2017-2018, le total des recettes du CCN (autre que le financement public) s'est chiffré à 10,5 M\$, une progression de 7 % par rapport aux 9,8 M\$ comptabilisés en 2016-2017. Cette progression d'une année sur l'autre est surtout attribuable à une croissance des redevances tirées de la vente de normes (0,4 M\$) et à l'augmentation des produits des Services d'accréditation (0,3 M\$).

Les redevances tirées de la vente de normes ont totalisé 1,6 M\$, une augmentation de 28 % par rapport au 1,2 M\$ enregistré l'exercice précédent, qui s'explique par un volume plus élevé qu'à l'habitude grâce à la publication d'une nouvelle norme : la norme ISO 17025 *Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais*. Les produits en question sont appelés à fluctuer selon les changements dans les normes et l'activité économique globale.

Les produits des Services d'accréditation se sont établis à 8 M\$, une hausse de 3 % par rapport aux 7,8 M\$ enregistrés en 2016-2017. Des recettes de 3,7 M\$ ont été tirées des plus de 460 activités d'évaluation effectuées en 2017-2018. Les recettes provenant des droits annuels et des droits de demande ont augmenté de 0,1 M\$, principalement sous l'effet d'une croissance de la clientèle et d'une hausse du nombre d'extensions de portée d'accréditation.

Les produits tirés des services d'innovation et du soutien aux délégués et les autres recettes se sont élevés à 1 M\$, ce qui représente une hausse de 0,2 M\$ (25 %) par rapport au 0,8 M\$ de l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par une hausse de participation au programme du CCN de soutien aux délégués et par des apports non récurrents pour la participation aux réunions du Pacific Area Standards Congress (PASC), de la Pan American Standards Commission (COPANT) et du Comité ISO pour l'évaluation de la conformité (CASCO) accueillies par le CCN en 2017, à Vancouver.

Les charges, quant à elles, se sont élevées à 23,9 M\$ en 2017-2018, un montant supérieur de 2,1 M\$ aux charges de 21,8 M\$ de l'exercice d'avant, ce qui s'explique ainsi :

- Les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux ont connu une hausse de 1,7 M\$ par rapport à l'exercice précédent, qui s'explique en bonne partie par les augmentations d'effectif prévues relativement au programme d'innovation du CCN.
- Les dépenses de déplacements, d'accueil, de conférences et d'événements ont augmenté de 0,4 M\$ par rapport à l'exercice précédent, vu l'accueil par le CCN des réunions du Pacific Area Standards Congress (PASC), de la Pan American Standards Commission (COPANT) et du Comité ISO pour l'évaluation de la conformité (CASCO) à Vancouver plus tôt cette année.
- Les coûts d'amortissement ont augmenté de 0,1 M\$ par rapport à l'exercice précédent en raison du lancement du système de gestion opérationnelle (BMS) pour les processus d'accréditation, la gestion des documents et des clients et la planification des échéances du CCN.

Ces augmentations sont partiellement atténuées par les baisses suivantes d'une année sur l'autre :

- Les créances irrécouvrables ont diminué de 0,1 M\$ à la suite d'une initiative visant à réduire les créances échues et impayées, qui a fait baisser la provision pour créances douteuses.

En 2017-2018, le CCN a enregistré 13,8 M\$ en crédits parlementaires, en hausse de 3,3 M\$ par rapport aux 10,5 M\$ comptabilisés en 2016-2017. Cette augmentation d'une année sur l'autre est principalement attribuable au financement approuvé des programmes, qui a amené une hausse de 0,5 M\$ du financement de l'initiative du CCN visant à jeter des bases solides en matière d'infrastructures, 2,1 M\$ en nouveau financement pour le programme d'innovation du CCN et une augmentation de 0,8 M\$ des dépenses non récurrentes remboursables. Cette hausse a été partiellement contrebalancée par une baisse de 0,1 M\$ associée à la fin du financement de l'initiative du CCN concernant l'Accord de libre-échange canadien.

Le CCN a affiché en 2017-2018 un excédent net de 0,4 M\$, soit un écart positif de 2,5 M\$ par rapport au déficit de 2 M\$ prévu au budget pour la même période, et ce, en raison des facteurs suivants :

- Les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux, sauf les coûts non récurrents remboursables, ont été inférieures de 0,9 M\$ aux prévisions budgétaires, les causes étant un taux de prestation lié aux coûts salariaux plus faible que prévu, des vacances de poste inattendues et l'attribution plus lente que prévu des postes vacants à la haute direction.
- Les produits ont dépassé de 0,5 M\$ les prévisions budgétaires, surtout grâce aux recettes tirées des redevances.
- Les honoraires professionnels ont été inférieurs de 0,5 M\$ aux prévisions budgétaires en raison du moment où le travail visé par les engagements contractuels a été fait, principalement pour l'initiative en matière d'infrastructures. Toutes les dispositions contractuelles nécessaires ont été mises en place durant l'année, mais une partie du travail a été reportée au prochain exercice.
- Les coûts d'amortissement ont été inférieurs de 0,4 M\$ aux prévisions budgétaires en raison du report du lancement du système de gestion opérationnelle (BMS) du CCN, qui a été officiellement mis en production plus tard que prévu.

Au 31 mars 2018, le CCN affichait un excédent cumulé de 4,3 M\$. Quant au solde de cet excédent, le CCN prévoit l'utiliser dans ses investissements stratégiques pour donner suite à ses grandes priorités.

APERÇU FINANCIER DE 2013-2014 À 2017-2018

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	BUDGET 2017-2018	RÉEL 2017-2018
PRODUITS						
Droits d'accréditation	6 627 001	6 689 077	7 288 407	7 750 273	8 063 400	8 008 784
Redevances de la vente de normes	866 856	1 032 148	1 397 631	1 234 018	1 200 000	1 578 477
Services d'innovation	659 081	405 140	385 346	311 108	164 800	227 087
Contributions au soutien aux délégués	81 163	143 000	185 591	342 454	300 000	407 686
Autres recettes	689 444	281 151	263 170	187 326	275 400	326 045
	8 923 545 \$	8 550 516 \$	9 520 145 \$	9 825 179 \$	10 003 600 \$	10 548 079 \$
CHARGES (APRÈS RETRAITEMENT)						
Services d'accréditation	5 016 755	4 751 161	5 090 102	5 458 679	6 042 600	5 770 228
Solutions de normalisation et Stratégie	7 160 327	8 008 512	7 419 560	8 350 050	10 184 000	9 080 271
Gestion et services administratifs	7 545 819	7 663 053	8 129 030	8 020 916	8 606 000	9 089 755
	19 722 901 \$	20 422 726 \$	20 638 692 \$	21 829 645 \$	24 832 600 \$	23 940 254 \$
DÉFICIT AVANT COMPTABILISATION DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES	(10 799 356)	(11 872 210)	(11 118 547)	(12 004 466)	(14 829 000)	(13 392 175)
Crédits parlementaires	8 081 241	12 889 535	10 194 937	10 515 380	12 785 000	13 828 495
EXCÉDENT/(DÉFICIT)	(2 718 115) \$	1 017 325 \$	(923 610) \$	(1 489 086) \$	(2 044 000) \$	436 320 \$

ÉVALUATION DE LA GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

Dans le cadre de sa démarche de planification générale, le CCN détermine chaque année les risques généraux auxquels il est exposé. Il s'aide de la norme internationale ISO 31000, *Management du risque – Principes et lignes directrices*, pour guider son processus de gestion des risques de façon à appliquer les bonnes stratégies d'atténuation des risques.

Un rapprochement est effectué entre les risques généraux et le rendement de l'organisme. Ces indicateurs risque/rendement sont suivis de près et mis à jour dans le rapport sur les risques et le rendement du CCN. Ce rapport est actualisé et présenté régulièrement à la direction et au conseil d'administration du CCN. Conformément à son plan de gestion du risque, le CCN examine aussi les principales répercussions financières trimestrielles pour les évaluer au regard des aspects qui présentent des risques constants pour l'organisme.

Durant l'année financière 2017-2018, les axes prioritaires du CCN ont été les suivants :

- Exécuter avec rigueur les activités liées à ses grands objectifs stratégiques
- Poursuivre la mise en œuvre d'une solution intégrée de gestion de l'information et de technologie de l'information (GI/TI) pour la gestion opérationnelle
- Atteindre les cibles des Services d'accréditation : évaluations prévues et ajustements aux barèmes des droits

Le CCN continue d'accumuler des surplus en raison des décalages dans les dépenses et les contrats; cependant, l'organisation a apporté des améliorations à ses prévisions afin d'atténuer tout risque lié à l'atteinte de ses objectifs. En raison de retards quant aux engagements contractuels, le CCN s'attend à conserver les fonds excédentaires jusqu'à l'année financière 2018-2019. Il prévoit par ailleurs dans son plan d'entreprise réduire cet excédent cumulé pour le rapprocher de son minimum requis de 1 M\$. Des ajustements à la surveillance des contrats et à la facilitation des processus relativement à la collaboration avec les partenaires clés du CCN commencent à accélérer le démarrage et l'exécution des travaux relatifs aux contrats prioritaires. Les ajustements touchant les systèmes et les prévisions financières ont amélioré la fiabilité des échéances de prestation des programmes et la prévisibilité, et réduiront l'accumulation de surplus. Le CCN ne prévoit pas de surplus de fonds par rapport à son plan d'entreprise quinquennal et a même entrepris un exercice de réduction des coûts pour arriver à l'équilibre souhaité.

Le CCN continue de veiller attentivement au déploiement de ses solutions de GI/TI intégrées et actualisées, qui ont pour but de moderniser les outils dont il a besoin pour mener à bien ses activités dans les domaines clés de ses programmes. Le CCN a terminé les premières étapes de son projet de solution de gestion opérationnelle (BMS) l'an dernier et en encadrera la mise en œuvre auprès d'autres clients durant l'année financière 2018-2019.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers en annexe et tous les renseignements contenus dans le Rapport annuel relèvent de la responsabilité du CCN. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et c'est elle qui est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. La direction est également responsable de l'ensemble des notes afférentes aux états financiers et des tableaux, et elle est chargée de veiller à ce que ces renseignements concordent, s'il y a lieu, avec ceux contenus dans les états financiers.

De plus, il revient à la direction du CCN de mettre en œuvre et de maintenir un système de contrôles internes permettant de donner l'assurance raisonnable que les données financières produites sont fiables. Ces procédures et contrôles permettent aussi de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées conformément aux objectifs du conseil d'administration du CCN, et ce, dans les limites du mandat du CCN tel qu'il est formulé dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

Le conseil d'administration du CCN, par le truchement de son Comité de vérification, est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et aux contrôles internes. Composé uniquement de membres du Conseil, le Comité de vérification se réunit chaque trimestre avec la direction pour examiner les états financiers trimestriels et une fois par année pour examiner les états financiers audités et en faire rapport au conseil d'administration.

Le Bureau du vérificateur général du Canada, auditeur externe du CCN, effectue un examen indépendant des états financiers conformément aux normes canadiennes d'audit généralement reconnues et exprime son opinion à l'égard de ceux-ci. Il jouit d'un accès total et gratuit à la direction financière du CCN et rencontre ce dernier au besoin.

La directrice générale,

Le chef de la direction financière,

CHANTAL GUAY, ING., P.ENG.

JASON HERGERT, CPA, CA

Ottawa, Canada
Le 7 juin 2018

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EN DATE DU 31 MARS

	2018	2017
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 5)	2 207 000 \$	1 757 216 \$
Créances (Note 5)	2 025 311	3 715 833
Débiteurs : Ministères et organismes du gouvernement fédéral (Note 15)	166 527	430 508
Crédits parlementaires à recevoir (Note 15)	1 043 495	241 380
	5 442 333	6 144 937
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (Note 7)	2 786 909	2 994 781
Apports reportés (Note 8)	14 436	84 774
Produit reporté (Note 9)	1 601 603	2 133 759
Incitatif à la location différé	960 341	1 037 168
	5 363 289	6 250 482
ACTIFS FINANCIERS NETS/(DETTE NETTE)	79 044	(105 545)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (net) (Note 6)	3 053 639	2 759 781
Charges payées d'avance	1 153 455	1 195 582
	4 207 094	3 955 363
EXCÉDENT CUMULÉ	4 286 138 \$	3 849 818 \$

Droits contractuels (Note 13). Engagements contractuels (Note 14).
Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION :**

KATHY MILSOM
Présidente

CHANTAL GUAY
Directrice générale

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	BUDGET 2018 (NOTE 16)	2018	2017
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Droits des Services d'accréditation	8 063 400 \$	8 008 784 \$	7 750 273 \$
Redevances provenant de la vente de normes (Note 10)	1 200 000	1 578 477	1 234 018
Services d'innovation	164 800	227 087	311 108
Contributions au soutien aux délégués	300 000	407 686	342 454
Autres produits	275 400	326 045	187 326
	10 003 600	10 548 079	9 825 179
CHARGES (NOTE 12)			
Services d'accréditation	6 042 600	5 770 228	5 458 679
Solutions de normalisation et Stratégie	10 184 000	9 080 271	8 350 050
Gestion et services administratifs	8 606 000	9 089 755	8 020 916
	24 832 600	23 940 254	21 829 645
DÉFICIT AVANT COMPTABILISATION DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES	(14 829 000)	(13 392 175)	(12 004 466)
Crédits parlementaires	12 785 000	13 828 495	10 515 380
(DÉFICIT)/EXCÉDENT	(2 044 000)	436 320	(1 489 086)
EXCÉDENT CUMULÉ, DÉBUT DE L'EXERCICE	3 688 000	3 849 818	5 338 904
EXCÉDENT CUMULÉ, FIN DE L'EXERCICE	1 644 000 \$	4 286 138 \$	3 849 818 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

**ÉTAT DE LA VARIATION (DE LA DETTE NETTE)/DES ACTIFS FINANCIERS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS**

	BUDGET 2018 (NOTE 16)	2018	2017
(Déficit)/Excédent total	(2 044 000) \$	436 320 \$	(1 489 086) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(702 000)	(690 040)	(551 516)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-	5 822	-
Amortissement des immobilisations corporelles	760 000	390 360	285 235
Diminution/(Augmentation) des charges payées d'avance	(10 000)	42 127	(58 612)
(DIMINUTION)/AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(1 996 000)	184 589	(1 813 979)
(Dettes nettes)/Actifs financiers nets au début de l'exercice	(265 000)	(105 545)	1 708 434
(DETTE NETTE)/ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	(2 261 000) \$	79 044 \$	(105 545) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2018	2017
FLUX NET DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent/(Déficit) total	436 320 \$	(1 489 086) \$
Ajustements pour des éléments hors trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	390 360	285 235
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	5 822	0
Variations :		
Charges payées d'avance	42 127	(58 612)
Produit reporté	(532 156)	(269 212)
Incitatif à la location différé	(76 827)	(76 827)
Créances	1 690 522	215 933
Comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux	263 981	(86 373)
Crédits parlementaires à recevoir	(802 115)	124 557
Créditeurs et charges à payer	(324 272)	675 779
Apports reportés	(70 338)	(12 511)
Trésorerie générée/(utilisée)	1 023 424	(691 117)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(573 640)	(551 516)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(573 640)	(551 516)
Augmentation/(Diminution) nette de l'encaisse	449 784	(1 242 633)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice	1 757 216	2 999 849
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, FIN DE L'EXERCICE	2 207 000 \$	1 757 216 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2018

1. POUVOIR, MANDAT ET ACTIVITÉS

Le Conseil canadien des normes (CCN) a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 2006); il est à ce titre l'organisme national responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Le CCN est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques et, aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu*, est un organisme de bienfaisance enregistré.

Le CCN a pour mandat d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de son mandat, le CCN s'occupe des activités suivantes :

- encourager, dans le cadre d'activités liées à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les biens et les services canadiens;
- établir, en fonction des priorités, des stratégies et des objectifs à long terme en matière de normalisation pour faire progresser l'économie nationale, contribuer au développement durable, améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des citoyens, et aider et protéger les consommateurs;
- accréditer les organismes qui s'occupent d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité;

- représenter les intérêts du Canada sur la scène internationale et régionale en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (IEC) et à divers organismes régionaux de normalisation;
- approuver les Normes nationales du Canada (NNC);
- fournir des services d'innovation, des conseils et une aide au gouvernement du Canada en matière de normalisation pour la négociation d'accords internationaux sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle;
- travailler en collaboration avec des organismes de normalisation internationale à l'établissement d'ententes qui facilitent le commerce;
- favoriser et encourager le recours aux normes et aux services d'accréditation et une meilleure compréhension de leurs avantages;
- servir de principale source de collecte et de diffusion de renseignements sur les activités de normalisation.

En juillet 2015, le CCN a reçu instruction (C.P. 2015-1109), conformément au chapitre 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d'harmoniser ses politiques et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor d'une manière qui est conforme à ses obligations légales, et de rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans son prochain plan d'entreprise. Le CCN a mené à terme l'harmonisation exigée au chapitre 89.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Un sommaire des principales conventions comptables utilisées dans les états financiers est présenté ci-après :

a) Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables du secteur public (NCSP) établies au Canada par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements connexes, le CCN possède un compte bancaire dans une banque à charte canadienne dans lequel toutes les recettes sont déposées et qui sert à toutes les transactions financières de l'organisme. Les fonds dont le CCN n'a pas immédiatement besoin sont investis dans des certificats bancaires d'une banque à charte aux taux d'intérêt en vigueur et sont encaissables en tout temps.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant, ce qui comprend les montants qui se rattachent directement à l'acquisition, la conception, la construction, le développement, la mise en valeur ou l'amélioration des biens. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens :

Mobilier : 5 ans

Matériel (logiciels compris) : 4 ans

Améliorations locatives : durée du bail ou durée utile prévue
(la plus courte des deux)

d) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance comprennent les cotisations à verser et sont comptabilisées en charges sur les périodes auxquelles elles s'appliquent.

e) Constatation des produits – Produit reporté et apports reportés

Les recettes des droits des Services d'accréditation sont tirées des droits des demandes d'accréditation, des droits annuels d'accréditation et des droits d'évaluation. Les droits des demandes d'accréditation sont constatés à titre de produits lorsque la demande est présentée. La portion annuelle des droits d'accréditation est calculée et facturée d'après les accords d'accréditation établis avec les clients, et les droits reçus ou à recevoir sont constatés comme produits reportés, puis comptabilisés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur l'ensemble de la période à laquelle ils s'appliquent, soit un an à compter du 1^{er} avril, date de début des exercices du CCN. Les fonds reçus ou à recevoir au titre des droits d'évaluation de la conformité sont constatés comme produits au moment où les services considérés sont fournis.

Les redevances provenant des ventes de normes sont constatées comme produits au cours de la période pendant laquelle les ventes en question surviennent.

Les frais de services d'innovation sont perçus par le CCN en échange de l'expertise et des solutions normatives qu'il fournit à des entreprises. Le droit de percevoir ces frais est reconnu contractuellement, et les produits sont constatés une fois le travail terminé.

Les contributions au soutien aux délégués sont versées par des tiers et ne peuvent servir qu'à couvrir la participation de délégués aux comités techniques. D'abord comptabilisés en tant qu'apports reportés, ces fonds sont constatés comme des contributions au soutien aux délégués une fois les dépenses connexes engagées.

f) Incitatif à la location différé

Le CCN a obtenu du propriétaire des fonds pour couvrir le coût des améliorations locatives apportées à ses locaux. De plus, le CCN a pu profiter d'incitatifs à la location par rapport à ses locaux. Ces sommes, calculées en fonction des dispositions du bail, sont constatées à titre d'incitatif à la location différé. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur toute la période du bail et sont constatées dans l'État des résultats comme une diminution des charges du loyer.

g) Charges

Les charges sont déclarées selon la méthode de la comptabilité d'exercice afin que le coût de l'ensemble des services rendus et des biens consommés durant l'exercice soit passé en charges.

h) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au CCN. Les paiements de transfert sont constatés à titre de recettes au moment où le transfert est autorisé et où les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les stipulations relatives au transfert créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

i) Prestations de retraite

Les employés du CCN participent au régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension contributif à prestations déterminées établi par voie législative et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et le CCN sont tenus d'y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Conformément à la législation actuellement en vigueur, le CCN n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations au titre des services passés ou de tout déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par les employés et elles représentent l'obligation totale du CCN à l'égard des prestations de retraite.

j) Régime d'avantages sociaux

Le CCN parraine par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur un régime d'avantages sociaux qui englobe les soins de santé, les soins dentaires, l'assurance-vie et l'assurance-invalidité de longue durée. Les cotisations du CCN sont comptabilisées au coût et sont incluses dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du CCN à l'endroit du régime d'avantages sociaux. En vertu des dispositions en vigueur, le CCN n'est pas tenu de verser d'autres cotisations pour tout passif non capitalisé du régime d'avantages sociaux.

k) Indemnités de vacances

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Le passif au titre des crédits de vacances non utilisés est calculé aux taux de rémunération en vigueur à la fin de l'exercice.

l) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux NCSP oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur le montant comptabilisé et déclaré de l'actif et du passif, et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les produits et les charges déclarés pendant la période visée. Les éléments qui exigent le recours à des estimations importantes sont notamment la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certains passifs liés aux employés, les produits à recevoir au titre des droits d'évaluation ainsi que les passifs éventuels.

Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de la préparation des états financiers et sont révisées trimestriellement en fonction de l'arrivée de nouvelles données. Il existe donc dans les présents états financiers une incertitude relative à la mesure. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

m) Opérations entre apparentés

Le CCN est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Dans le cours normal de ses activités, il réalise avec ces entités des opérations qui sont mesurées d'après la valeur d'échange. Les comptes débiteurs d'apparentés sont comptabilisés selon les modalités habituelles du CCN, c'est-à-dire que les sommes facturées sont dues dans un délai de 30 jours. Les créditeurs d'apparentés sont comptabilisés selon des modalités convenues avec les fournisseurs et doivent habituellement être réglés dans les 30 jours suivant la facturation ou dès réception de la facture.

Comptent aussi parmi les apparentés les principaux dirigeants ayant les pouvoirs et les responsabilités de planifier, de diriger et de contrôler les activités du CCN, de même que leurs proches parents. Le CCN a désigné comme principaux dirigeants ses vice-présidents, sa directrice générale et les membres de son conseil d'administration. Les opérations avec les principaux dirigeants sont mesurées d'après la valeur d'échange.

3. ADOPTION DES NOUVELLES NORMES COMPTABLES DU SECTEUR PUBLIC

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié cinq nouvelles normes comptables qui s'appliquent aux exercices débutant le 1^{er} avril 2017 ou après. Ces normes s'intitulent *Information relative aux apparentés* (SP 2200), *Actifs éventuels* (SP 3320), *Actifs* (SP 3210), *Droits contractuels* (SP 3380) et *Opérations interentités* (SP 3420). Leur adoption n'a touché que le contenu des notes et n'a entraîné aucun changement important, outre la création de la note 2m), qui décrit la politique comptable relative aux opérations entre apparentés, et de la note 13, qui concerne les droits contractuels.

4. EXCÉDENT CUMULÉ

Le CCN est subordonné à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi qu'à toute directive publiée en vertu de cette dernière. Ces lois influent sur la façon dont le CCN gère son capital; l'un des objectifs du CCN est de gérer efficacement chaque année les coûts réels par rapport au budget, de veiller à avoir suffisamment de capital pour remplir son mandat et d'assurer la continuité de son exploitation.

Le CCN se fixe comme objectif de conserver un certain montant d'excédent cumulé afin de minimiser les répercussions des risques financiers sur l'organisme. Son objectif est de maintenir un excédent cumulé visé de 1 M\$. L'organisme a déterminé qu'un tel montant d'excédent cumulé lui permet d'assurer sa viabilité financière.

Le CCN n'est pas autorisé à émettre des capitaux ni des titres de créance en son propre nom afin de répondre à tout besoin en capital ni n'est soumis à des exigences extérieures minimales en matière de capital. La gestion de son capital est approuvée chaque année par le truchement de son plan d'entreprise et de son budget d'exploitation et d'immobilisations.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du CCN consistent en trésorerie et équivalents de trésorerie, créances, comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux, et créditeurs et charges à payer. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie du CCN s'élevait à 2 207 000 \$ et n'était constitué que de liquidités (au 31 mars 2017, le solde était de 1 757 216 \$ et n'était constitué que de liquidités). Les créances, les créditeurs et les charges à payer surviennent dans le cours normal des activités. En règle générale, les sommes sont dues dans les 30 jours. La valeur comptable de chaque instrument financier est sensiblement équivalente à sa juste valeur en raison de la courte échéance des instruments. Tous les actifs financiers et passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement.

Dans le cours normal de ses activités, le CCN est principalement exposé au risque de crédit et au risque d'illiquidité. Aucun changement n'est intervenu dans le niveau de risque par rapport à l'exercice précédent ni dans les pratiques en matière de gestion du risque du CCN. Les paragraphes ci-après décrivent ces risques et les stratégies établies par le CCN pour les atténuer :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas des obligations qu'elle a contractées au titre d'un instrument financier, entraînant ainsi une perte financière. L'exposition maximale du CCN au risque de crédit se rapporte à sa trésorerie et équivalents de trésorerie, aux créances et aux comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux. La valeur comptable de ces actifs financiers constitue l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'État de la situation financière.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont conservés dans une banque canadienne reconnue. Un crédit est accordé aux clients conformément aux politiques établies des programmes d'accréditation et un crédit est automatiquement accordé aux employés du CCN pour leurs déplacements ainsi qu'aux ministères et organismes gouvernementaux, aux sociétés d'État et aux entreprises publiques. Le risque potentiel de perte lié à ces sommes à recevoir est négligeable. Le CCN ne détient aucun bien affecté en garantie. Il n'y a aucune concentration de risques de crédit auprès d'aucun client en particulier.

Voici, au 31 mars, le classement par échéances des créances du CCN :

COMPTES DÉBITEURS DE PARTIES NON APPARENTÉES
(CRÉANCES) :

	TOTAL	COURANT	30-60 JOURS	60-90 JOURS	90-120 JOURS	>120 JOURS
2018	2 025 311 \$	1 694 178 \$	141 245 \$	105 690 \$	7 874 \$	76 324 \$
2017	3 715 833 \$	3 480 160 \$	163 571 \$	34 470 \$	27 543 \$	10 089 \$

COMPTES DÉBITEURS D'APPARENTÉS
(DÉBITEURS : MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
ET CRÉDITS PARLEMENTAIRES À RECEVOIR) :

	TOTAL	COURANT	30-60 JOURS	60-90 JOURS	90-120 JOURS	>120 JOURS
2018	1 210 022 \$	1 101 627 \$	38 204 \$	11 320 \$	31 546 \$	27 325 \$
2017	671 888 \$	551 964 \$	59 464 \$	34 671 \$	2 974 \$	22 815 \$

Le CCN évalue le besoin d'inscrire une provision pour créances irrécouvrables en prenant en compte l'ancienneté des comptes débiteurs et la probabilité de les recouvrer.

Une créance est considérée comme étant douteuse ou est radiée une fois que le CCN a déterminé qu'il ne pourra vraisemblablement plus la recouvrer et qu'il a obtenu les approbations voulues.

En date du 31 mars 2018, la provision pour créances irrécouvrables est évaluée à 75 421 \$ (118 942 \$ au 31 mars 2017). Le tableau suivant présente les changements survenus dans la provision au cours de l'exercice.

	31 MARS 2018	31 MARS 2017
Solde, début de l'exercice	118 942 \$	41 910 \$
Charges pour l'exercice/ (contrepassation des charges)	(679)	122 013
Créances irrécouvrables (radiées)	(42 842)	(44 981)
SOLDE, FIN DE L'EXERCICE	75 421 \$	118 942 \$

Risque d'illiquidité

Il y a risque d'illiquidité si le CCN éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées à des passifs financiers. Les passifs financiers du CCN ont des échéances contractuelles inférieures à 365 jours. L'objectif du CCN est de maintenir une trésorerie et des équivalents de trésorerie suffisants pour répondre à ses besoins opérationnels en puisant dans les crédits parlementaires qui lui ont été accordés et en percevant des droits rattachés aux services d'accréditation et autres services. Le CCN gère le risque d'illiquidité au moyen d'une planification annuelle minutieuse, d'une projection des flux de trésorerie mensuels et d'un processus de facturation qui est structuré de façon à assurer un montant suffisant de liquidités entre deux périodes de facturation. Les passifs financiers du CCN ne sont pas exposés au risque d'illiquidité de façon substantielle.

Risque du marché

Le risque du marché survient lorsque la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations dans les marchés financiers. Le risque du marché comprend : le risque d'intérêt, le risque de change et d'autres risques de prix, tels que le risque sur capitaux propres. Les instruments financiers du CCN ne sont pas exposés au risque du marché de façon substantielle.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

31 MARS 2018

	MOBILIER	MATÉRIEL	AMÉLIORATIONS LOCATIVES	TOTAL 2018
COÛT				
Solde d'ouverture	917 855	3 337 321	934 436	5 189 612
Acquisitions	2 082	668 158	19 800	690 040
Dispositions	(9 704)	(45 894)	–	(55 598)
Solde de clôture	910 233 \$	3 959 585 \$	954 236 \$	5 824 054 \$
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Solde d'ouverture	(566 376)	(1 756 915)	(106 540)	(2 429 831)
Amortissement	(104 439)	(224 596)	(61 325)	(390 360)
Dispositions	3 882	45 894	–	49 776
Solde de clôture	(666 933) \$	(1 935 617) \$	(167 865) \$	(2 770 415) \$
VALEUR COMPTABLE NETTE	243 300 \$	2 023 968 \$	786 371 \$	3 053 639 \$

31 MARS 2017

	MOBILIER	MATÉRIEL	AMÉLIORATIONS LOCATIVES	TOTAL 2017
COÛT				
Solde d'ouverture	868 821	2 877 520	934 436	4 680 777
Acquisitions	49 034	502 482	–	551 516
Dispositions	–	(42 681)	–	(42 681)
Solde de clôture	917 855 \$	3 337 321 \$	934 436 \$	5 189 612 \$
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Solde d'ouverture	(450 259)	(1 691 804)	(45 214)	(2 187 277)
Amortissement	(116 117)	(107 792)	(61 326)	(285 235)
Dispositions	–	42 681	–	42 681
Solde de clôture	(566 376) \$	(1 756 915) \$	(106 540) \$	(2 429 831) \$
VALEUR COMPTABLE NETTE	351 479 \$	1 580 406 \$	827 896 \$	2 759 781 \$

Au 31 mars 2017, la catégorie du matériel comprenait des immobilisations en cours d'une valeur de 1 312 890 \$ qui n'étaient pas amorties à ce moment.

7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	31 MARS 2018	31 MARS 2017
Dettes fournisseurs et charges à payer	1 542 066 \$	1 664 748 \$
Salaires et avantages sociaux à payer	1 049 242	1 159 972
Indemnités de vacances à payer	195 601	170 061
	<u>2 786 909 \$</u>	<u>2 994 781 \$</u>

8. APPORTS REPORTÉS

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

	31 MARS 2018	31 MARS 2017
Solde, début de l'exercice	84 774 \$	97 285 \$
Plus : les apports reçus	326 950	328 823
Moins : les apports comptabilisés	(397 288)	(341 334)
	<u>(70 338) \$</u>	<u>(12 511) \$</u>
SOLDE, FIN DE L'EXERCICE	<u>14 436 \$</u>	<u>84 774 \$</u>

9. PRODUITS REPORTÉS

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

	31 MARS 2018	31 MARS 2017
Solde, début de l'exercice	2 133 759 \$	2 402 970 \$
Plus : les droits annuels exigibles au titre des accords d'accréditation	3 739 858	3 815 488
Moins : les droits annuels comptabilisés comme produits	(4 272 014)	(4 084 699)
	(532 156) \$	(269 211) \$
SOLDE, FIN DE L'EXERCICE	1 601 603 \$	2 133 759 \$

10. REDEVANCES PROVENANT DE LA VENTE DE NORMES

En raison de son statut de membre de l'ISO et de l'IEC, le CCN touche des redevances sur la vente des normes de ces deux organisations. Le CCN reçoit aussi des redevances sur les normes vendues par des distributeurs indépendants grâce à des accords nationaux d'exploitation des droits d'auteur.

Le 1^{er} avril 1998, le CCN a cédé l'exécution des fonctions liées aux ventes réalisées dans son site Web StandardsStore.ca à un agent indépendant, qui lui verse des redevances selon une entente de partage des recettes de ventes nettes.

11. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AVANTAGES SOCIAUX

Prestations de retraite

Le CCN et tous les employés admissibles versent des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de deux pour cent par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont entièrement indexées afin de refléter la hausse de l'indice des prix à la consommation.

La responsabilité du CCN envers le Régime est limitée à ses cotisations. Les surplus ou déficits actuariels sont enregistrés dans les états financiers du gouvernement du Canada. Voici le montant des cotisations versées au Régime durant l'exercice par le CCN et les employés :

	31 MARS 2018	31 MARS 2017
Cotisations du CCN	1 127 424 \$	1 111 673 \$
Cotisations des employés	970 174 \$	863 465 \$

Les taux des cotisations au Régime sont déterminés chaque année civile et sont les suivants :

	2018	2017
EMPLOYÉS (AVANT 2013) – SERVICE COURANT		
Jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)	9,83 %	9,47 %
Gains excédant le MGAP : 2018 – 55 900 \$ 2017 – 55 300 \$	12,13 %	11,68 %
EMPLOYÉS (APRÈS 2013) – SERVICE COURANT		
Jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)	8,77 %	8,39 %
Gains excédant le MGAP : 2018 – 55 900 \$ 2017 – 55 300 \$	10,46 %	9,94 %
EMPLOYEUR – MULTIPLE DES COTISATIONS DES EMPLOYÉS		
Cotisations des employés en place avant 2013 pour service courant et service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux simple	1,01	1,01
Cotisations des employés en place avant 2013 pour service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux double	0,01	0,01
Cotisations des employés en place après 2013 pour service courant et service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux simple	1,00	1,00
Cotisations des employés en place après 2013 pour service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux double	aucune	aucune
Pour convention de retraite existante dans le cas de salaires excédant : 2018 – 164 700 \$ 2017 – 163 100 \$	3,20	7,74

Avantages sociaux des employés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, le montant versé par le CCN pour les avantages sociaux de ses employés s'élevé à 823 288 \$ (31 mars 2017 – 693 527 \$).

12. CHARGES

	31 MARS 2018	31 MARS 2017
Salaires et avantages sociaux	13 567 503	11 878 674
Services professionnels et spéciaux	4 978 706	4 995 854
Déplacements	1 973 326	1 862 893
Cotisations versées à des organisations internationales	1 219 291	1 180 401
Locaux	661 306	722 870
Amortissement des immobilisations corporelles	390 360	285 235
Accueil	265 674	75 037
Conférences et événements	250 660	114 943
Télécommunications et frais postaux	144 361	125 357
Fournitures de bureau	117 730	125 181
Stockage hors site et autres	85 016	101 320
Assurance	90 598	67 276
Réparation et entretien	63 378	63 525
Frais bancaires	52 520	32 055
Publications et impression	41 150	27 905



	31 MARS 2018	31 MARS 2017
Location de matériel de bureau	32 497	41 942
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	5 822	–
Relations publiques	1 035	7 164
Créances irrécouvrables	(679)	122 013
	23 940 254 \$	21 829 645 \$

13. DROITS CONTRACTUELS

Le CCN a signé des contrats avec les clients de ses services d'accréditation. Pour les contrats pluriannuels, une partie des droits d'accréditation est exigible annuellement. Au 31 mars 2018, le CCN avait des droits contractuels de 2 468 293 \$ en frais annuels non perçus pour l'année financière 2018-2019 (au 31 mars 2017, le montant était de 2 077 306 \$ pour 2017-2018).

De plus, le CCN s'est engagé contractuellement à percevoir des redevances auprès de l'ISO, de l'IEC et de divers autres vendeurs de normes, comme l'Association canadienne de normalisation, Camelot (Clarivate) et Information Handling Services (IHS). Les contrats en question sont valides pour l'année financière 2018-2019 et, à l'expiration, sont reconduits à des conditions semblables. Puisque les recettes qui en sont tirées dépendent du volume de vente, les contrats ont une valeur fluctuante, qui devrait toutefois s'établir autour de 1,4 M\$ et ainsi avoisiner la moyenne du CCN pour les trois dernières années.

14. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

En juillet 2015, le CCN a signé un bail de 15 ans pour la location des locaux qu'il occupe.

Le CCN a signé des ententes de location de matériel de bureau. Les frais de location annuels minimaux prévus en vertu de ces ententes, à l'exclusion des frais d'exploitation et de l'impôt foncier, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Le CCN a également conclu des contrats avec plusieurs organismes d'élaboration de normes (OEN) afin qu'ils l'aident à donner suite à certaines initiatives de normalisation.

31 MARS 2018

	LOCAUX	MATÉRIEL DE BUREAU	INITIATIVES DE NORMALISATION	TOTAL
2018-2019	346 068 \$	5 970 \$	1 097 027 \$	1 449 065 \$
2019-2020	346 068	840	370 062	716 970
2020-2021	373 386	-	-	373 386
2021-2022	400 704	-	-	400 704
2021-2023	400 704	-	-	400 704
APRÈS	3 232 980	-	-	3 232 980
TOTAL	5 099 910 \$	6 810 \$	1 467 089 \$	6 573 809 \$

Des engagements d'une valeur de 86 819 \$ auprès d'apparentés ont été inclus dans les initiatives de normalisation en 2018-2019.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Pour l'exercice terminé le 31 mars, les opérations entre apparentés se résument comme suit :

	2018	2017
Produits	673 611	648 616
Charges	192 149	247 028
Crédits parlementaires	13 828 495	10 515 380
Comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux et crédits parlementaires à recevoir	1 210 022	671 888
Créditeurs et charges à payer	18 338	46 360

Les produits provenaient principalement des droits des Services d'accréditation, et les charges se rapportaient surtout aux services professionnels et spéciaux et aux déplacements.

Il n'y a pas eu d'opération importante avec les principaux dirigeants ou leurs proches parents, ni d'opération dont la valeur aurait été différente si les parties n'avaient pas été apparentées.

16. MONTANTS BUDGÉTÉS

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison. Le budget de 2017-2018 apparaît dans l'État des résultats ainsi que dans l'État de la variation (de la dette nette)/des actifs financiers nets. Les montants budgétés présentés dans ces états financiers sont basés sur les montants de 2017-2018 du Plan d'entreprise de 2017-2018 à 2021-2022 et les budgets de gestion interne approuvés par le conseil d'administration.

17. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2017-2018.